

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**
80 Rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9

Avignon, le 14 juin 2022

Tél. 04.32.44.89.30

N°22/122

**Arrêté du Président portant établissement de la liste d'aptitude
d'accès au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne
(sans examen professionnel)**

Le Président du centre de gestion,

Vu le code de la Fonction Publique Articles nomment les articles L523-3 à L523-6,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux et notamment son article 6,

Vu l'arrêté n°18-142 portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maitrise au titre de la promotion interne,

Vu l'arrêté n°19-137 portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maitrise au titre de la promotion interne,

Vu les propositions émanant des collectivités et établissement affiliés au CDG,

ARRETE


Article 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne est arrêtée comme suit :

AROCA Maryse – Commune de Gargas
BAYLE Frédéric – Commune de Bollène
BOMPARD Frédéric – Commune de Villelaure
BOULEKROUCHE Karim- Vallis Habitat
BRESSON Karine – Commune de Le Thor
BROUSSIER Lydie – Commune Valréas
CHAMPEY Cédric – Commune de Vedène
DEPEYRE Gilles – Commune de Bollène
DESBOS Chantal – Commune de Bollène
ELGOUILLE Mimoun – Vallis Habitat

GONZALEZ Mélissa – Commune de Villelaure
HERBIET Cédric – Commune de Caromb
HOCHARD Johan – Syndicat Intercommunautaire Rivière Calavon
HUGUES Thomas - CA Grand Avignon
LAMRI Farid – Vallis Habitat
LE GARRERES Yves – Commune de Lauris
MENATORY David – Commune de Vedène
MOULET Christian – Commune de Valréas
NORMAND Gilles – Commune de Valréas
PEREZ Dionisio – Commune de Lauris
PONS Stéphane – Commune de L'Isle sur la Sorgue
RIEUX Monique – Commune de Mazan
SALANDRE Jean-Marc – Commune de Bollène
SANCHEZ Sébastien – Commune de Monteux
SASTRE Jean-Marie – CA les Sorgues du Comtat
SEGALEN Libérata – Commune de Villelaure
SLIMANI Fayssal – Vallis Habitat
TARBOURIECH Maxime – CA Grand Avignon
VENDRELL Christian Commune de Pertuis
VICENTE Corinne – CCAS d'Apt

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du département de Vaucluse.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le Tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité de la liste. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Président

Maurice CHABERT

